



Règlement Général sur la Protection des Données

« Centre de Contacts »

Paris, février 2023

Les données personnelles que vous êtes susceptibles de communiquer dans le cadre de votre appel sont utilisées dans le strict cadre du suivi des interventions des services de la Ville de Paris par des personnes dûment habilitées.

Elles servent à transmettre aux services concernés les éléments d'informations liés aux demandes d'information et aux missions réalisées dans le cadre des téléservices assurés par la Ville de Paris.

La Ville de Paris conserve ces données de manière strictement confidentielle et sécurisée le temps nécessaire au traitement de la saisine ou de la demande et dans le respect des délais légaux en vigueur.

En tant que personne concernée, vous disposez d'un droit d'accès et d'effacement, tel que le prévoit le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), que vous pouvez exercer :

- Soit en envoyant un mail à DDCT-3975@paris.fr
- Soit en envoyant un courrier à l'adresse suivante :
Ville de Paris
Service de la relation usagers
4 rue de Lobau
75004 Paris

En cas de non-réponse ou de réponse estimée insatisfaisante, vous pouvez vous adresser au Délégué à la protection des données de la Ville de Paris :

- Soit en envoyant un mail à dpd.paris@paris.fr
- Soit en envoyant un courrier à l'adresse suivante :
Ville de Paris

Délégué à la Protection des Données Personnelles
5 rue de Lobau 75004 Paris

Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) : CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris cedex 07, ou [Agir | CNIL](#).

